

444 AVEC TOI

Association pour la prévention des violences intrafamiliales

MODÈLE D'ACTE JUDICIAIRE N°4

Saisine du procureur de la République

Base légale	Art. 40 du Code de procédure pénale
Autorité	Procureur de la République — Parquet
Envoi	Lettre recommandée avec AR ou dépôt au greffe

☐ **EN DANGER IMMÉDIAT ? Appelez le 3919 (24h/24, gratuit) ou le 17**

1

RÔLE DU PROCUREUR

Autorité judiciaire de premier rang — pouvoirs immédiats

Le procureur de la République dirige la police judiciaire et décide des poursuites pénales. Un courrier de saisine bien rédigé peut déclencher des mesures de protection dans les heures qui suivent, sans attendre l'aboutissement d'une enquête.

Mesure	Délai
Garde à vue de l'auteur	Immédiat
Éviction d'urgence du domicile	24 à 48h
Saisine du JAF pour ordonnance de protection	24 à 72h
Enquête de flagrance (faits < 48h)	Immédiat — pouvoirs renforcés
Réquisitions téléphoniques, médicales, bancaires	Quelques jours
Alternatives aux poursuites (stage, rappel à la loi)	2 à 8 semaines

2

QUAND SAISIR DIRECTEMENT LE PROCUREUR ?

Situations où ce courrier est préférable

Situation	Pourquoi saisir le procureur directement
Refus d'enregistrement de plainte	Le parquet est tenu de recevoir toute dénonciation — contourne l'obstacle
Danger immédiat / impossibilité de se déplacer	Isolement, handicap, hospitalisation : le courrier permet d'agir sans guichet

Signalement par un professionnel	Médecin, assistante sociale, enseignant : obligation légale (Art. 40 CPP)
Inaction après une plainte	Relancer la procédure si aucune suite depuis plusieurs semaines
Risque pour des enfants	Déclenche intervention ASE et protection immédiate des mineurs

3

COMMENT RÉDIGER LE COURRIER

Factuel · Structuré · Documenté

Éléments indispensables dans le courrier :

- Identification complète de la victime et, si connue, de l'auteur
- Exposé chronologique et factuel des violences : nature, dates, lieux, conséquences
- Danger actuel : la victime est-elle toujours en danger ? L'auteur est-il sous le même toit ?
- Démarches déjà effectuées : plainte, main courante, ordonnance de protection...
- Mesures demandées : précisez ce que vous attendez (garde à vue, saisine JAF, etc.)
- Liste numérotée des pièces jointes

☐ Certificat médical avec évaluation de l'ITT	☐ ☐ ☐ ☐ UMJ / urgences
☐ Récépissé de plainte ou main courante	☐ ☐ ☐ Commissariat
☐ Photos de blessures ou dégradations (horodatées)	☐ ☐ ☐ Votre téléphone
☐ Captures d'écran de messages menaçants	☐ ☐ ☐ Votre téléphone
☐ Attestations de témoins écrites et signées	☐ ☐ Rédigées par eux
☐ Copie de l'ordonnance de protection (si existante)	☐ ☐ Greffe JAF
☐ Rapport d'assistante sociale / ASE	☐ ☐ Services sociaux

Envoi : lettre recommandée avec accusé de réception (RAR) au Procureur de la République du Tribunal judiciaire de votre lieu de résidence ou du lieu des faits. Conservez l'AR et une copie intégrale du dossier.

4

SUITES ET RECOURS

Ce qui se passe après l'envoi

1	Réception et enregistrement (J → J+2) Le parquet crée une référence de dossier. En cas d'urgence signalée, une intervention policière peut être déclenchée dans les heures qui suivent.
2	Décision du parquet (2 à 12 semaines) Classement sans suite (motivé) — alternative aux poursuites — poursuites pénales directes. Vous devez en être informée.

3**Si pas de nouvelles à 3 mois**

Adressez un courrier de relance avec demande de réponse écrite sur les suites données.

En cas de classement : demandez les motifs écrits (droit absolu) — recours hiérarchique auprès du procureur général de la Cour d'appel — plainte avec constitution de partie civile (modèle N°3) pour forcer l'ouverture d'une instruction.

5**CONTACTS**

Aide à la rédaction et accompagnement

Contact	Rôle
3919 — 24h/24, gratuit	Violences Femmes Info — écoute, orientation, urgence
17	Police secours — danger immédiat
PAV75 — 01 53 06 83 50	Rédaction du courrier, accompagnement juridique gratuit
Barreau de Paris Solidarité	barreausolidarite.org — consultations gratuites
Maisons de Justice et du Droit	Permanences juridiques gratuites sans rendez-vous
Défenseur des droits	defenseurdesdroits.fr — refus ou inaction des autorités
444 AVEC TOI	association444avectoi.org

Ce document est fourni à titre informatif et pédagogique par l'association 444 AVEC TOI. Il ne constitue pas un conseil juridique. En cas de doute, consultez un avocat ou contactez une association d'aide aux victimes.